

D 598 EL SALVADOR: GRAVE CRISE GOUVERNEMENTALE

Après le coup d'Etat du 15 octobre 1979, un gouvernement avait été formé, dont les membres civils venaient pour une grande part de l'Union démocratique nationaliste. Son programme s'inspirait de la "proclamation des Forces armées", faite lors du renversement du général Romero (cf. DIAL D 583). Après avoir nationalisé le café et le sucre et préparé une réforme agraire sur la base du coopératisme, le gouvernement allait buter sur la nationalisation du secteur bancaire. L'absence de base populaire de la junte gouvernementale, l'hostilité de l'oligarchie terrienne et la poursuite de la répression militaire contre les paysans et les organisations populaires (cf. DIAL D 596) mettaient progressivement les civils du gouvernement en porte à faux vis-à-vis des militaires accusés de "virer à droite".

La crise éclatait fin décembre 1979 avec la démission de huit ministres et onze sous-secrétaires d'Etat. Deux des trois civils de la junte militaire faisaient de même. La tentative de médiation de l'archevêque de San Salvador se soldait par un échec. A la mi-janvier, le Parti démocrate-chrétien entraît alors au gouvernement.

La situation n'en continue pas moins de se dégrader, ainsi qu'en témoignent la manifestation sanglante du 22 janvier et les actions de guérilla.

Pour illustrer la grave crise gouvernementale nous donnons ci-dessous:

- 1) le manifeste des ministres civils aux Forces armées sur "le virage à droite" des militaires (publié dans la presse le 31 décembre 1979);
- 2) la réponse dilatoire des militaires (publiée dans la presse le 3 janvier 1980).

Note DIAL

1- MANIFESTE DES CIVILS DU CABINET MINISTERIEL

AUX FORCES ARMEES DE LA REPUBLIQUE D'EL SALVADOR
PAR L'INTERMEDIAIRE DE SON ORGANISME REPRESENTATIF:
LE CONSEIL PERMANENT DES FORCES ARMEES

Nous, ministres, sous-secrétaires d'Etat et hauts fonctionnaires soussignés, avons décidé de participer au gouvernement actuel parce que nous étions convaincus qu'il fallait épuiser toutes les possibilités de recherche d'une solution pacifique et démocratique à la grave crise que traversait le pays; nous étions également convaincus que le groupe de jeunes officiers disposait du pouvoir militaire nécessaire pour mettre en oeuvre le programme contenu dans la proclamation des Forces armées et élaboré par eux.

La proclamation des Forces armées, à laquelle nous avons apporté notre soutien, trace comme objectif essentiel l'élimination des intérêts de l'oligarchie. Nous avons toujours eu conscience que la lutte contre ces intérêts n'est pas chose facile, mais qu'au contraire elle suppose un changement radical jamais vu dans notre pays; cependant, nous avions confiance et mettions notre espoir en la possibilité d'intégrer le peuple à ce processus, avec le soutien d'officiers jeunes et progressistes non corrompus ni tachés du sang du peuple.

A la date du 7 décembre 1979, nous avons fait part à la junte révolutionnaire de gouvernement de nos préoccupations devant la lenteur excessive dans les prises de décisions d'ordre politique, social et économique, l'absence de définition claire contre l'oligarchie, et la mobilisation de l'appareil répressif de l'Etat exclusivement contre les organisations populaires. Aujourd'hui, de façon unanime, nous sommes parvenus à identifier clairement les causes de telles déficiences et à dégager leur signification.

Une des causes essentielles de la déviation du processus politique se trouve dans le déplacement progressif du centre de décision de l'autorité militaire. Le commandement des Forces armées aujourd'hui effectif n'est plus celui avec lequel il avait été originellement conclu un pacte pour l'instauration d'un nouveau projet politique. Les titulaires du ministère de la défense et certains commandants de postes militaires exercent pratiquement le pouvoir militaire par-dessus la junte et contre les objectifs du mouvement déclenché par les jeunes militaires.

Ce déplacement du pouvoir représente un virage à droite du processus politique; il se solde par un renforcement organique, politique et militaire de l'oligarchie qui, en apparence, accorde son soutien aux changements à titre de garantie personnelle provisoire, alors qu'en pratique elle paralyse ces changements; il se solde aussi par le renforcement des positions politiques de ceux, civils et militaires, qui considèrent les organisations populaires comme l'ennemi principal et recherchent ouvertement l'alliance stratégique avec les secteurs économiques et politiques de droite du pays, en oubliant délibérément que c'est précisément cette droite qui a jeté le pays dans la crise.

La déviation du chemin tracé est devenue palpable et évidente. Nous sommes ainsi ramenés de façon accélérée à la situation antérieure au 15 octobre 1979, avec la circonstance aggravante que la preuve serait faite de l'impossibilité historique de constituer un gouvernement favorable aux masses déshéritées. De plus, ce déviationisme se traduit par une détérioration progressive de l'image de marque du gouvernement au plan international; il fait que, de nouveau, les Forces armées sont maculées de sang; il rend impossible le soutien des organisations qui nous ont apporté leur appui, et celui du peuple auquel, en dernière instance, nous aurons à rendre des comptes.

Face à cette situation, nous exposons aux Forces armées, par l'intermédiaire du Conseil permanent des forces armées, les mesures qui, selon nous, doivent être prises de toute urgence pour restaurer la viabilité du projet politique dans lequel nous sommes tous, vous et nous, engagés. Ces mesures sont destinées à rectifier radicalement et rapidement les positions prises. Les problèmes définis ci-dessus appellent des solutions immédiates et nettes.

C'est pourquoi, comme membres du gouvernement et autres fonctionnaires soussignés, nous faisons les propositions suivantes, dont la mise en oeuvre nous semble nécessaire et urgente; de la sorte, le gouvernement, qui représente l'alternative historique du pays, pourra atteindre pleinement les objectifs définis dans la proclamation des Forces armées.

1- Nous demandons que le Conseil permanent des forces armées fasse, au nom de celles-ci, une déclaration publique diffusée sur la chaîne nationale de radio et de télévision et publiée dans les journaux, pour affirmer clairement:

- a) que le Conseil permanent des forces armées (COPEFA) est l'organisme politique représentatif des Forces armées;
- b) que le processus de changement défini dans la proclamation des Forces armées a pour ennemi principal le pouvoir économique, politique et social de l'oligarchie et de ses alliés.

2- Nous demandons que la junta révolutionnaire de gouvernement soit effectivement dépositaire de l'autorité dans les Forces armées. Il importe pour cela de dire clairement:

- a) que l'organisme politique de communication entre la junta révolutionnaire de gouvernement et les Forces armées est le COPEFA;
- b) que les réunions entre la junta révolutionnaire de gouvernement et les commandants militaires ne pourront avoir lieu que sur convocation de la junta révolutionnaire de gouvernement;
- c) que tout ordre du jour du ministère de la défense portant nominations, promotions, retraites, déplacements ou avancements d'officiers doit être discuté et approuvé par la junta révolutionnaire de gouvernement en séance plénière.

3- Nous demandons que le COPEFA sollicite et obtienne l'arrêt de l'intervention de la force publique dans les conflits du travail, ainsi que l'établissement de normes claires de conduite dans le maintien de l'ordre public. Ces normes doivent être élaborées par une équipe conjointe issue du gouvernement et du COPEFA, et ensuite approuvées par la junta révolutionnaire de gouvernement.

4- La junta révolutionnaire de gouvernement doit faire l'objet d'une restructuration, de façon à acquérir une plus grande souplesse et cohésion dans son travail. Nous proposons, en ce sens, qu'elle soit réduite à quatre membres, à savoir les colonels Adolfo Majano et Jaime Abdul Gutiérrez, l'ingénieur Román Mayorga et le docteur Guillermo Ungo (1).

5- Pour mener à bien les déterminations de la proclamation des Forces armées au n° 2, paragraphes b et d (2), il faut ouvrir de toute urgence le dialogue entre, d'une part, le gouvernement et le COPEFA et, d'autre part, l'ensemble des organisations populaires; et cela, dans le but de parvenir à la concrétisation des objectifs de la proclamation des Forces armées, ainsi qu'à un accord clair sur le respect de ces objectifs et sur la manière d'agir dans le cas de "prises de terres", de manifestations de rues, d'occupations d'édifices et autres actions à caractère politique.

(1) La proposition visait à exclure M. Andino, considéré comme responsable du virage à droite de la politique de la junta (NdT).

(2) cf. DIAL D 583 (NdT).

6- Nous demandons que le COPEFA, au nom des Forces armées, apporte publiquement son soutien à l'abrogation du décret n° 1, dans son interprétation stricte, pour permettre l'élaboration d'un statut constitutionnel adapté au changement prôné par la proclamation des Forces armées.

7- Nous suggérons que, pour favoriser la communication et renforcer les perspectives de la proclamation des Forces armées, soient organisées des réunions fréquentes entre tous les membres du COPEFA et les différents ministères du gouvernement.

Camarades des Forces armées,

nous pensons que les considérations ci-dessus sont vitales et urgentes pour la bonne marche du gouvernement auquel tous - vous et nous - participent. Aussi attendons-nous votre réponse avec grand espoir, assurés que la confiance que nous avons accordée à la proclamation des Forces armées et au mouvement des jeunes militaires ne sera pas frustrée.

Notre engagement envers la patrie, à nos postes gouvernementaux, dépend de la réponse rapide et décisive aux questions que nous avons posées. Nous croyons en effet que, malgré tous les sacrifices que les jeunes militaires ont faits et continuent de faire, malgré aussi tout le travail du gouvernement actuel dont nous sommes entièrement solidaires à travers nos modestes efforts, le spectre d'une guerre civile, fratricide et catastrophique, qui nous détruirait tous, continue de planer sur le pays; et les belles promesses d'une patrie libre, démocratique et socialement juste, telles que les présente la proclamation des Forces armées, sont encore loin d'être une réalité pour le peuple. C'est là l'explication de l'urgence et de la détermination que nous mettons à demander que le gouvernement corrige sa route pour revenir aux idéaux et aux engagements affirmés le 15 octobre par la proclamation des Forces armées et le mouvement des jeunes militaires.

Le 30 décembre, à 15 H, les signataires seront réunis au ministère de l'agriculture et de l'élevage pour recevoir votre réponse à nos questions. Notre participation à venir comme membres du gouvernement dépendra de la clarté de la réponse et de l'acceptation de nos propositions.

Nous vous adressons nos salutations fraternelles et révolutionnaires, dans le ferme espoir que 1980 sera l'année glorieuse du peuple et de ses Forces armées, car elle restera dans l'histoire d'El Salvador comme celle de l'alliance du peuple salvadorien et des Forces armées.

(signé:)

Membres du gouvernement:

Rubén Ignacio Zamora, ministre de la présidence

Alberto Hart Deneke, ministre du plan et de la coordination du développement économique et social

Héctor Dada Hirezi, ministre des affaires étrangères

Raúl Valiente Argueta, ministre des travaux publics

Roberto de J. Badía Montalvo, ministre de la santé et de l'assistance sociale

Gabriel Gallegos Valdés, ministre du travail et de la prévision sociale

Enrique Alvarez Córdova, ministre de l'agriculture et de l'élevage

Salvador Samayoa L., ministre de l'éducation

Mauricio Silva Argüello, sous-secrétaire à la planification et à la coordination du développement économique et social
Héctor Oquellí Colindres, sous-secrétaire aux affaires étrangères
Jorge Alberto Morales, sous-secrétaire aux travaux publics
Hugo Navarrete, sous-secrétaire au logement et au développement urbain
Victoria Marina de Avilés, sous-secrétaire au travail et à la prévision sociale
Jorge Alberto Villacorta, sous-secrétaire à l'agriculture et à l'élevage
Fernando Augusto Méndez, sous-secrétaire à la justice
Oscar Menjívar, sous-secrétaire à l'intégration économique et à l'économie internationale
David Gustavo Soriano, sous-secrétaire aux finances
Manuel R. Sevilla, sous-secrétaire au budget
René Francisco Guerra y Guerra, sous-secrétaire à l'intérieur

Membres de la Cour suprême de justice:

Luis Alonso Posada, magistrat
Luis Domínguez Parada, magistrat
Eduardo García, magistrat
Mauro Bernal Silva, magistrat

Autonomes:

Jorge Sol Castellanos, conseiller économique de la junte gouvernementale
Luis Buitrago, président de la Banque centrale de réserve d'El Salvador
Gabriel Siri, vice-président de la Banque centrale de réserve d'El Salvador
Claudio Tona Velasco, président de la Banque de développement agropastoral
Alberto Arene, président de l'Institut salvadorien de développement coopératif
José Jorge Simán, président de l'Institut salvadorien de développement industriel
Roberto Dada Rinker, Institut de l'habitat urbain
Rodrigo Ernesto Guerra, président de la Commission exécutive du Lempa
José Compte, administrateur général de la République
Napoleón Salamanca, président de l'INPEP

2- REPOSE DES MILITAIRES

AU PEUPLE SALVADORIEN ET A MESSIEURS LES MINISTRES,
SOUS SECRETAIRES ET HAUTS FONCTIONNAIRES QUI ONT SIGNE
LE DOCUMENT ADRESSE AUX FORCES ARMEES
PAR L'INTERMEDIAIRE DE LEUR CONSEIL PERMANENT

Les Forces armées, après avoir analysé avec la plus grande attention le contenu du document en question, se permettent d'exposer leur point de vue, en souhaitant qu'il résulte de cet échange une meilleure compréhension, au bénéfice du peuple salvadorien et pour la concrétisation des objectifs qui sont à la base du mouvement du 15 octobre 1979.

La présente réponse est celle des Forces armées et elle est le fruit d'une consultation menée auprès des corps d'armée et des bureaux militaires du pays par le Conseil permanent des forces armées (COPEFA). Nous précisons que le COPEFA a été créé pour être un organisme représentatif des différentes armes, services et hiérarchies des Forces armées, afin de les maintenir en alerte face à toute tentative extrémiste de les conduire dans des voies détournées en les faisant dévier de l'ordre institutionnel, de leur mission constitutionnelle, de l'esprit qui préside aux objectifs énoncés dans la proclamation du Mouvement révolutionnaire du 15 octobre 1979 et, enfin, des intérêts suprêmes et sacrés de la patrie.

Il est donc clair que le COPEFA n'est pas un organisme politique mais un organisme spécial, représentatif des Forces armées, destiné à maintenir l'unité de tous les éléments qui en font partie, et à veiller à leur fonctionnement institutionnel correct. En agissant de façon unitaire, responsable et consciente, il veille à ce que toute tentative extrémiste ne puisse faire dévier les Forces armées de leur mission légitime; il agit de telle sorte que les organisations, les groupes ou les personnes étrangères aux Forces armées ne puissent intervenir dans leur agencement et fonctionnement internes, lesquels sont dépendants de lois, réglementations et dispositions spéciales; il empêche à tout prix que soit menée toute action, directe ou indirecte, tendant à détruire les Forces armées ou à miner leur ordre institutionnel, au préjudice du peuple salvadorien.

C'est la junte révolutionnaire de gouvernement qui, dans le cas présent, exerce le commandement général des Forces armées; celles-ci lui doivent le respect et l'obéissance. En conséquence, l'organisme politique de communication entre ledit commandement et les Forces armées est le ministère de la défense. Il appartient à la junte révolutionnaire de gouvernement d'approuver les ordres du jour portant nominations, promotions, retraites, déplacements ou avancements de chefs et d'officiers; il lui appartient également de convoquer, par les voies habituelles, les chefs de corps et les directeurs de bureaux militaires.

La proclamation des Forces armées, à aucun moment, ne prône l'alliance stratégique avec des secteurs sociaux extrémistes; elle déclare clairement que les réformes de structures sont destinées à briser le pouvoir de l'oligarchie, de façon à favoriser les masses populaires d'El Salvador. Dans cette même proclamation, l'invitation à participer à ce mouvement s'adresse à tous sans distinction, pour oeuvrer au processus de démocratisation et de changement des structures économiques et sociales. Mais les organisations extrémistes minoritaires d'extrême droite ou d'extrême gauche refusent cette participation et font obstacle à ce processus; elles doivent être considérées comme étant contre-révolutionnaires et il est de l'obligation du peuple, avec ses Forces armées, de défendre ses conquêtes, d'éviter la destruction de la République et, par le fait même, de l'institution militaire.

Les Forces armées estiment que le gouvernement a été formé d'éléments représentatifs des divers secteurs sociaux et qu'elles ne l'ont, à aucun moment, empêché d'agir dans le respect strict des perspectives tracées par la proclamation des Forces armées; il a donc eu l'autorité suffisante pour agir et s'il ne l'a pas fait, c'est à lui qu'en incombe la res-

ponsabilité. Le retard dans l'accomplissement de la tâche fixée est dû, dans certains cas, aux propres lenteurs des fonctionnaires, soit par manque de motivation ou d'efficacité, soit par intérêt personnel ou de groupe ayant prévalu sur l'intérêt de la collectivité. Ces comportements ont retardé le processus, par volonté d'empêcher les changements ou par souci de s'attribuer le mérite individuel ou sectoriel des mesures en ce sens.

Les Forces armées redisent qu'elles ne sont pas intervenues ni n'interviendront dans les conflits du travail; mais conformément à la loi, elles ne toléreront pas que les instruments de travail soient affectés ou les droits de l'homme violés. Dans leur comportement, elles ont suivi les règles de conduite rationnelles, adaptées aux circonstances, destinées à préserver l'ordre public; cela a donné des résultats positifs quant au respect de ces règles, établies sur des bases appropriées et susceptibles d'amélioration, ainsi qu'il a été fait, après évaluation de chaque cas particulier.

La réduction du nombre des membres de la junte révolutionnaire de gouvernement à deux civils et deux militaires serait en contradiction avec le principe énoncé dans la proclamation des Forces armées, selon lequel la junte doit être majoritairement composée de civils, dont l'honnêteté et les compétences doivent être indubitables.

Les changements proposés dans la proclamation des Forces armées peuvent très bien être menés à terme dans le cadre de l'ordre juridique du pays. Nous redisons notre volonté de le faire. L'abrogation de la Constitution ne peut être matière à négociation; elle ne peut faire que l'objet d'une étude profonde, responsable et sérieuse.

Conscientes de leur mission, les Forces armées sont disposées à défendre, jusqu'aux conséquences ultimes, les principes établis dans leur déclaration; elles sont prêtes à maintenir la communication directe avec les différents organismes gouvernementaux et avec le peuple, par les canaux réguliers de leur organisation interne.

Les Forces armées redisent une nouvelle fois leur volonté inébranlable, partagée par tous et chacun de leurs membres, de mener à bien le processus de changement déjà commencé, et de lui imprimer le dynamisme nécessaire pour parvenir à des résultats positifs à court terme; elles veulent ainsi transformer la société actuelle en une société vraiment juste et démocratique, objectif qui, loin d'avoir changé, est mis en évidence par les mesures déjà prises.

Pour finir, la réponse au document qui nous a été adressé, est la démonstration indiscutable de l'unité inébranlable des Forces armées, et la réaffirmation, avec sérieux et sens des responsabilités, de leur présence au moment historique que vit la République. Nous voulons qu'il soit clair que les conséquences pouvant découler des perspectives présentées dans le document en question ne relèvent pas de notre responsabilité; une attitude d'intransigeance pourrait entraîner des effets imprévisibles et mettre en danger, non seulement le processus de change-

ments tel qu'il a été enclenché et les acquis politiques obtenus jusqu'à maintenant, mais aussi la possibilité de parvenir à la paix sociale; ce serait créer une situation aux conséquences funestes pour la République. Pour l'éviter, il est du devoir de tous les salvadoriens de se convaincre de l'importance historique du moment et de se rassembler en mouvement d'unité nationale. C'est dans cette perspective que nous sommes disposés à défendre le processus politique de démocratisation et de changements structurels.

(Traduction DIAL - En cas de reproduction, nous vous serions obligés d'indiquer la source DIAL)

Abonnement annuel: France 185 F - Etranger 215 F par voie normale
(par avion, tarif sur demande selon pays)
Directeur de publication: Charles ANTOINE - Imprimerie CCFD
Commission paritaire de presse: 56249 - ISSN: 0399-6441